

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents : Sandrine BOUVAREL, Sukran BOYRAZ, Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Guillaume DAVID, Alexandra DURY, Sébastien GACON, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

- Céline BONVINI (pouvoir à Virginie LAURENT-MEYER)
- Aimé VIAL (pouvoir à Estelle KELLER)
- Marie-Lise PERRIN (pouvoir à Frédéric VIAL)
- Paul LAVIE (pouvoir à Bernard JARLAUD)
- Michèle GAUTHIER (pouvoir à Stéphanie RADESIC)

Date de convocation : 21 juin 2022.

Secrétaire de séance : Virginie LAURENT-MEYER.

Nombre de conseillers votants : 27

Présents : 22

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Délibération n°059-2022 : Demande de subvention pour le pumptrack - plan 5000 équipements de proximité

Conscient de proposer à la jeunesse un équipement ludique, la municipalité a opté pour la création d'un pumptrack, équipement sportif plébiscité par un large public. Ce dernier sera implanté sur un terrain communal à proximité immédiate du collège François Auguste Ravier.

L'Etat, via l'Agence Nationale du Sport, lance un appel à projet national « 5000 équipements sportifs de proximité ». Le taux de subventionnement est compris entre 50 et 80%.

Sachant que le CRTE de la communauté de Communes des Balcons du Dauphiné a été classé dans la catégorie rurale, le projet pourrait s'inscrire dans ce programme.

La réalisation de l'équipement est prévue pour 2023.

Le budget de cette opération serait le suivant :

Charges		Montant en € HT	
AMO - études		117 000 €	
Travaux terrassement Plateforme			
total		117 000€	

Ressources	Montant en € HT	taux
Agence Nationale du Sport	93 600 €	80%
Autofinancement de la commune	23 400 €	20%
	total	117 000 €

Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20220627-DEL-59-2022-DE
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

Après délibération, à l'unanimité (27 voix pour)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- APPROUVE le projet d'aménagement d'un pumptrack en 2023 pour un coût prévisionnel de 117 000€ HT.
- SOLLICITE le soutien financier de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 94 160€ dans le cadre du dispositif « 5000 équipements sportifs de proximité ».
- INSCRIT au budget 2023 les crédits correspondants.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 27 juin 2022

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS :

- AFFICHAGE LE : 30/6/22
- MIS EN LIGNE LE : 30/6/22
- TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 29/6/22

Le Maire,

Frédéric VIAL



Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20220627-DEL-59-2022-DE
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022